

**Mairie de SERILHAC
19190 SERILHAC**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 mai 2015

L'an deux mil quinze, le 4 mai à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 24 avril 2015

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Procurations :

Conseillers Présents : Yohan LAVAL, Gérard VERGNE, Claude GENESTE, Frédéric LORIEL, Sébastien LEFEBVRE, Karine TERROU, Elodie ROUGIER, Christiane VERLHAC BARRE et et Delphine GADAUD

Conseillers Absents : Maurice LAGIER, Guy CHADELAUD (excusé)

Procuration :

Secrétaire de séance : Elodie ROUGIER

Ordre du jour :

Ordre du jour :

- *Appel nominal*
- *Désignation du secrétaire de séance*
- *Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2015*
- *Aliénation chemin dans le bourg*
- *Participation trail « Ultra Marin »*
- *Questions diverses*

Mr le Maire propose au Conseil de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour : contrat Cérig, une décision modificative, et de supprimer la délibération prévue « trail marin » rajout et suppression acceptés à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION N° 38/2015 : ALIENATION CHEMIN DANS LE BOURG

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu de Mme JEAN Jennifer demandant l'aliénation du chemin jouxtant sa propriété (parcelles E56 et E54)

Les membres du Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents acceptent cette aliénation et autorise Mr le Maire en mettre en place une enquête publique.

Les indemnités du Commissaire enquêteur sont à la charge de la Commune, les frais d'arpentage et les frais d'actes sont à la charge de Madame JEAN Jennifer.

DELIBERATION N° 39/2015 : CONTRAT CERIG MAINTENANCE

Mr le Maire informe les membres du Conseil, qu'il convient de renouveler le contrat de maintenance DADS U, GED COMPTA, DEMATERIALISATION, PAYES, MAINTENANCE LOGICIEL MAIRIG.

Ce contrat prend effet au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 3 ans

Le coût annuel de cette maintenance s'élève à 508 € ht

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'accepter cette proposition
- De confier à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document pour mener à bien ce projet.

DELIBERATION N° 40/2015 : DECISION MODIFICATIVE

Mr le Maire informe les membres du Conseil, qu'il convient de faire une décision modificative

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative.

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Résultats antérieurs reportés				002		-1 413.20
Bâtiments	61522		-1 413.20			
Total			-1 413.20			-1 413.20

Questions diverses

infos diverses :

7 mai 2015 : réunion commune nouvelle à Donzenac

7 mai 2015 : assemblée générale Groupama à Beynat

8 mai 2015 : cérémonie

12 mai 2015 : invitation ERDF

22 mai 2015 : inauguration station d'assainissement

12 juin 2015 : inauguration station d'eau potable de la Grèze

fin de la séance à 21h